

Hydro-Québec : notre vaisseau amiral à la dérive?

Mémoire déposé à la commission du BAPE sur le projet d'un poste de transformation à 735 kV-120 kV Poste Jean-Jacques-Archambault, dans Lanaudière



Le 20 août 2025

Odette Sarrazin
Marie-Eve Mc Clure
Normand Grégoire

Présentation

Les Amis de l'environnement de Brandon (AEB) est un organisme à but non lucratif créé en 1994 qui se préoccupe de la santé du milieu naturel. Il a pour objectif de promouvoir la conservation des ressources et la protection de l'environnement en misant sur la concertation et la coopération de l'ensemble des intervenants dans ce domaine.

Le territoire privilégié d'intervention de l'organisme est le Grand Brandon sans pour autant s'y limiter, puisque certains enjeux dépassent les limites territoriales des municipalités. C'est pour cette raison que l'AEB s'intéresse de près aux enjeux liés au présent projet.

Ainsi, Hydro-Québec projette de construire un poste de transport, le poste Jean-Jacques-Archambault, pour répondre aux besoins actuels et futurs en électricité de la région de Lanaudière. Selon les informations obtenues de la part du promoteur au cours du présent processus, il nous apparaît évident que l'implantation d'un nouveau poste de 735-120 kV dans Lanaudière s'inscrit dans une perspective d'accroissement de la capacité énergétique qui dépasse les besoins de la région. De plus, le manque de transparence de la société d'état à l'égard de la place qu'occuperait le poste Jean-Jacques-Archambault au sein de son plan d'action 2035, ainsi que son arrimage avec des projets éventuels, soulèvent plusieurs interrogations en plus de nourrir une certaine suspicion à l'égard du rôle de la classe politique dans l'élaboration de ces directives.

Le présent mémoire présente donc les nombreuses inquiétudes de l'AEB en lien avec l'environnement, les justifications fournies par le promoteur ainsi que l'apparence d'ingérence politique dans la planification de la croissance de la production énergétique et de son transport dans Lanaudière et au Québec.

Impacts sur le milieu naturel

Tout d'abord, il nous importe de réaffirmer que nous croyons que tous les projets de développement doivent tenir compte de la capacité réelle de la planète à les soutenir. Avec le poste Jean-Jacques-Archambault, il est prévu que 8 ha de milieux humides ainsi

qu'un total de 43 ha de boisés soient détruits (Hydro-Québec, Étude d'impact sur l'environnement -Volume 1 Rapport, 2024). Bien qu'il soit précisé que la perte de ces milieux humides sera compensée conformément au *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*, cette perte s'ajoute néanmoins à toutes celles découlant, entre autres, des projets de parcs éoliens et de réseaux de transports à venir. En pleine crise climatique et de la biodiversité, il nous apparaît essentiel de rappeler que chaque parcelle de milieu naturel détruit aura un impact sur les populations présentes et à venir. Nous ne pouvons plus nous permettre de jouer à l'autruche et de penser qu'une « compensation » nous protégera de quelque façon que ce soit. Malgré les travaux de Michelle Garneau, spécialiste des tourbières et professeure au département de géographie de l'UQAM, la reconnaissance scientifique que les tourbières séquestrent de grandes quantités de carbone et l'adoption de la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques*, nos décideurs donnent encore et toujours leur accord à la destruction de ces précieux milieux. Jusqu'où irons-nous ?

Considérant qu'il est difficile pour une majorité de citoyens d'avoir une vision d'ensemble du projet de croissance du réseau énergétique, il est impossible d'évaluer les impacts cumulatifs et tout aussi réels de l'implantation d'un poste comme celui projeté dans Lanaudière. En noyant le citoyen sous une pluie de donnée, toujours bien présentée, il est facile de dire tout et son contraire sans qu'un œil averti n'y voie quelque chose de pertinent à redire.

C'est ainsi que l'on peut consulter, à la p.26 du *Résumé de l'étude d'impact* du projet une présentation d'un calendrier de nidification des 83 espèces d'oiseaux nicheurs qui occupent le territoire visé. Or, au paragraphe suivant on peut lire: " si les travaux de déboisement se prolongent jusqu'à la fin avril, 20% des espèces nicheuses forestières, au plus, pourraient être touchées." Et de poursuivre: "on n'appréhende aucun impact sur l'engoulevent bois-pourri, la grive des bois, la paruline du Canada et le pioui de l'Est, qui [...], sont des espèces qui nichent un peu plus tard en saison, soit de la mi-mai au début juin (Hydro-Québec, PR6- Résumé de l'étude d'impact, 2025)". Donc, si nous récapitulons, des travaux de déboisement complet, incluant le va-et-vient de machinerie lourde le tout accompagner de bruits assourdissants, notons ici qu'une seule scie à

chaîne produit 115 dBA, seuil à partir duquel une douleur aux oreilles est ressentie chez l'humain ((CSTIT), 2025). Donc, reprenons, l'étude d'impact nous dit qu'après 2 semaines, lorsqu'il n'y aura plus d'arbres et que le vacarme aura cessé, les oiseaux nicheurs vont s'installer dans les environs pour nicher, sans "aucun impact". Permettez-nous d'en douter.

Voilà un bel exemple de paralogisme utilisé par le promoteur. L'ensemble du document regorge d'exemple du genre, où le lecteur se voit présenter des données sur un ton rassurant alors que ces données n'ont aucune valeur lorsqu'elles sont prises à la pièce et analysées sans considération pour les liens qu'elles entretiennent avec une multitude d'autres éléments dans la réalité. Donc, peut-être que l'engoulement bois-pourri, une espèce vulnérable, reviendra nicher dans quelques années autour du poste, mais peut-être aura-t-il déjà disparu pour toujours.

Justification du projet

Le principal argument du promoteur en est un de croissance économique. L'éternel argument massue, ou fourre-tout, qu'on ne saurait réfuter. Le réseau électrique actuel serait le principal obstacle d'une économie florissante dans Lanaudière (Hydro-Québec, PR6- Résumé de l'étude d'impact, 2025, p. 6).

Le promoteur justifie la demande en électricité en prévision de la consommation industrielle future : le potentiel des serres, le déploiement de la fibre optique et l'électrification de l'économie. Selon l'avis de projet, le poste prévoit une capacité de 1100 MW. Quelles sont les hypothèses justifiant tant de MW?

À notre connaissance, actuellement aucun client ne nécessite plus de 5 MW, à l'exception de Nouveau Monde Graphite, qui utiliserait 29 MW (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement , 2020). Lors de la soirée de questions du 30 juillet dernier, le promoteur a également fait mention de 55 clients avec des besoins de 5 MW et moins. Selon nos calculs, nous sommes très loin des 1100 MW que l'on propose comme étant nécessaires au développement de la région (Bureau d'audiences publique sur l'environnement, 2025, p. 6).

Enfin, de quoi parlons-nous au juste lorsque nous évoquons l'option d'électrifier notre économie? Serait-ce pour se rendre attirant auprès de grandes entreprises qui cherchent des grands espaces pour y ériger des centres de données? À cet égard, Johanne Withmore, auteure et chercheuse à la Chaire de gestion du secteur de l'énergie à HEC Montréal, nous met en garde « d'ici 2030, ces centres de données pourraient consommer 289 gigawatts — près de six fois la capacité du Québec — et autant d'eau que la population américaine. » (Withmore, 2025) Bien que d'apparences dématérialisées, l'industrie numérique, propulsée par les diverses IA, est un exemple bien concret d'électrification de l'économie. Cette possibilité est extrêmement préoccupante à nos yeux puisque celle-ci implique des impacts sensibles sur nos environnements naturels et humains. À notre avis, l'économie doit s'ancrer dans le réel pour le bien commun.

Autre justification émise pour la construction du poste Jean-Jacques-Archambault stipule que la région de Lanaudière connaît une croissance marquée de sa population depuis plusieurs années (Hydro-Québec, PR6- Résumé de l'étude d'impact, 2025). Or, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), les perspectives de croissance démographique semblent plutôt stables et en décroissance à long terme. Dans ses projections démographiques, publiées le 12 août 2025, l'ISQ indique une baisse totale de 9% pour la région de Lanaudière soit des baisses de 16% chez les 0-19 ans, de 9% chez les 20-64 ans et de 2% chez les 65 et plus (Institut de la statistique du Québec, 2025, p. 11) . De plus, les fiches démographiques 2024 de l'ISQ indiquent que la région de Lanaudière s'est glissée au 7^e rang quant à l'ampleur de sa croissance alors qu'elle s'était toujours maintenue plus haut dans le classement (Institut de la statistique du Québec, 2025). Elle enregistre plus de décès que de naissances. Malgré la hausse des migrations internationales et interprovinciales, Lanaudière est l'une des régions où les gains migratoires externes totaux sont les plus faibles au prorata de la population 2023-2024 (Institut de la statistique du Québec, 2025, p. 34). Nous nous demandons donc quelle part de la croissance de la demande en MW est justifiée par la croissance démographique.

Nous estimons que beaucoup de données sont absentes pour comprendre la justification de ce projet dans son contexte réel. D'autres projets sont en planification dans le sud du Québec alors que des projets de partenariat avec les premières nations sont envisagés pour développer l'éolien dans le nord du Québec. Durant la 1^{re} partie des audiences, Hydro-Québec n'a jamais admis que le poste à 735-120 kV faisait partie du projet de réseau de transport de l'axe Vallée-du-Saint-Laurent. Il a été précisé qu'il pourrait y avoir un agrandissement du poste à 735-120kV Jean-Jacques-Archambault. En fait, ce poste se situe à une extrémité du corridor de transport « axe Vallée-du-Saint-Laurent », l'autre extrémité étant à Sainte-Christine d'Auvergne dans Portneuf. Un autre poste est aussi prévu à Saint-Norbert ou Saint-Cuthbert.

Comme le plan d'action 2035 d'Hydro-Québec est de doubler la production et la capacité de transport (Hydro-Québec, 2023, p. 4), est-il possible de penser que cette infrastructure servirait davantage à transporter l'électricité qui sera produite par les éoliennes qui seront éventuellement construites dans le sud du Québec?

Hydro-Québec au service de Québec ou des Québécois.es?

Le choix de présenter une grande quantité de projets sans rendre apparent le lien qui les unit relève d'une stratégie de communication fallacieuse qui empêche les citoyens de prendre position puisqu'ils n'ont pas accès à une vue d'ensemble. Le morcellement des projets, tout comme le morcellement des données, nous amène à douter de la volonté véritable qu'ont les dirigeants d'Hydro-Québec à prendre des actions concrètes pour la protection de l'environnement en s'engageant sans équivoque pour la décarbonation de notre économie et ce, sans doper la croissance pour minimiser les pertes de profits.

La production d'hydro-électricité, laquelle demeure une source d'énergie propre, n'est pas un laissez-passer et encore moins un prétexte pour continuer à détruire des écosystèmes, soient-ils jugés fragiles ou non. Le temps n'est plus au moindre mal, le mal est fait, il est temps de protéger ce qui reste et réparer sans plus attendre les torts que nous avons causés.

Les Amis de l'environnement de Brandon conçoivent bien la nécessité du développement des énergies renouvelables pour une transition énergétique et la décarbonation de l'économie. Au Québec, l'hydro-électricité est une source de fierté en plus d'être une énergie prometteuse pour s'affranchir des énergies fossiles. Toutefois, développer l'énergie renouvelable pour créer la demande va à l'encontre des objectifs pressants de décarbonation. Devons-nous rappeler que selon le plan d'action d'Hydro-Québec 2035, la majorité de la production, soit 75% devraient soutenir des efforts de décarbonation et les 25% restant pour maintenir la croissance économique (Hydro-Québec, 2023) ?

Or, en y regardant de plus près, ce plan d'action prévoit une croissance de la consommation de 56 TWh en 11 ans, ce qui est pharaonique considérant que celle-ci n'a augmenté que de 13 TWh au cours des 20 dernières années (Perreault, 2025). Nous pouvons concevoir que l'augmentation générale de la population, l'augmentation du nombre de véhicules électriques, l'électrification des transports en commun exigeront plus d'électricité, mais à ce point! Quels sont nos réels besoins en énergie, si des mesures d'efficacité et de sobriété énergétiques sont prises pour réduire la consommation? Nous croyons que dans le total de 56TWh de consommation prévue, plusieurs blocs d'énergie sont réservés à des industries énergivores au détriment de nos petites et moyennes entreprises. En 2023, le ministre Fitzgibbon annonçait les demandeurs de blocs d'énergie (6). En voici quelques-unes : Northvolt (360MW), TES Canada (150 MW), Greenfield (100) MW, toutes des compagnies étrangères. Selon monsieur Sabia, ancien PDG d'Hydro-Québec, M. Fitzgibbon a peut-être réservé trop de blocs de puissance aux sociétés étrangères, et ce, au détriment des entreprises québécoises (Gerbet, 2023). (7) Parmi toutes ces informations, est-il possible de pressentir qu'un poste à 735-120 kV s'inscrit plutôt dans une logique visant à gonfler la demande afin d'attirer des entreprises voulant profiter des tarifs les plus avantageux, soit le tarif industriel (tarif L)?

De plus, il nous apparaît de plus en plus évident qu'Hydro-Québec subit une certaine forme d'ingérence politique dans sa planification. La Loi 2, adoptée en 2023, en modifiant la loi sur la Régie de l'énergie, vise notamment à plafonner le taux d'indexation

des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité (Perreault, 2025). Depuis son adoption, « Le gouvernement Legault a reçu un peu plus de 150 demandes pour un total de 30 000 mégawatts (MW), [...] et le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie [...] a le droit désormais d'accepter ou de refuser toute demande au-delà de 5 MW. » (Wheeler, 2023)

Nous sommes inquiets qu'une seule personne, soit le/la ministre de l'Économie, de l'innovation et de l'énergie (MEIE) ait le pouvoir d'autoriser qui peut bénéficier de l'électricité et, de surcroît, de juger quels sont les projets les plus porteurs pour notre société. Selon nous, cette situation fragilise la légitimité d'Hydro-Québec en tant que société d'état.

N'oublions pas un héritage central de la nationalisation de l'hydro-électricité au Québec, soit la mise en commun des ressources énergétiques et financières et de la redistribution universelle des bénéfices. (Blain & Bertrand Schepper, 2024, p. 14)

CONCLUSION

Nous croyons que des réponses et des informations plus précises sont nécessaires avant d'envisager la construction de nouvelles infrastructures comme le poste à 735-120 kV Jean-Jacques-Archambault.

Beaucoup de données sont absentes pour comprendre la justification de ce vaste déploiement d'infrastructures

La preuve n'a pas été faite que les infrastructures actuelles ne peuvent être améliorées pour répondre aux besoins actuels et futurs de la région.

Le plan d'action 2035 d'Hydro-Québec est irréaliste. Considérant le contexte politique actuel et la démesure des ambitions gouvernementales pour notre société d'état, nous sommes inquiets et inquiètes de notre avenir.

Nous souhaitons une vaste consultation nationale « pour que l'avenir énergétique soit un choix collectif du Québec et ne découle pas de l'imposition d'un groupe d'intérêt. »
(Detuncq, 2015, p. 79)(11)

« Bien de l'eau a coulé dans les turbines des centrales hydroélectriques depuis la création, il y a 75 ans, de la Commission hydroélectrique de Québec, qui deviendra Hydro-Québec, véritable « vaisseau amiral de l'économie québécoise ».
(Boutros, 2019)

Bibliographie

(CSTIT), C. d. (2025, 8 19). *Au travail quel est le niveau sonore?* Récupéré sur Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT):

<https://wscc.nt.ca/sites/default/files/documents/How%20Loud%20is%20it,%20French.pdf>

Blain, J.-F., & Bertrand Schepper. (2024, septembre). *Projet de loi 69 : vers une transition énergétique ? Mémoire transmis au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie concernant le Projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifia.* Consulté le août 2025, sur IRIS: <https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2024/09/Memoire-IRIS-PL69-WEB.pdf>

Boutros, M. (2019, avril 15). *Hydro-Québec, le «vaisseau amiral», souligne ses 75 ans.* Consulté le août 2025, sur Le Devoir: <https://www.ledevoir.com/societe/552179/hq-a-75ans>

Bureau d'audiences publique sur l'environnement. (2025, 07 30). *DT3-Séance de la soirée du 30 juillet 2025*. Consulté le 8 2025, sur Bureau d'audiences publique sur l'environnement: <https://voute.bape.gouv.ca/dl/?id=00000731382>

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement . (2020). *Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints - Rapport 353.* Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Québec: Gouvernement du Québec.

climatiques, E. e. (2020). *PR 11 Rapport d'analyse environnementale pour le projet minier sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints par Nouveau Monde graphite Inc.* Gouvernement du Québec. Québec: Gouvernement du Québec.

Detuncq, B. (2015). *Avenir énergétique du Québec : consommation actuelle et future. L'action nationale , CXV (4-5), 91.*

Gerbet, T. (2023, 11 10). *Voici les gagnants des blocs d'énergie attribués par le ministre Fitzgibbon.* Consulté le août 2025, sur ICI Radio-Canada: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2025413/hydrogene-megawatts-electricite-ministre-hydro-quebec>

Hydro-Québec. (2024). *Étude d'impact sur l'environnement -Volume 1 Rapport.* Montréal: Hydro-Québec.

Hydro-Québec. (2023, novembre). *Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère.* Consulté le août 2025, sur Hydro-Québec: <https://www.hydroquebec.com/a-propos/publications-rapports/plan-action-2035.html>

Hydro-Québec. (2025). *PR6- Résumé de l'étude d'impact.* Montréal: Hydro-Québec.

Institut de la statistique du Québec. (2025). *Bulletin sociodémographique - Perspectives démographiques du Québec et de ses régions.* Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques. Québec: Gouvernement du Québec.

Institut de la statistique du Québec. (2025). *Fiches démographiques – Les régions administratives du Québec en 2024.* Consulté le août 2025, sur Statistique Québec: <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/fiches-demographiques-regions-administratives-quebec-2024.pdf>

Perreault, F. (2025). *Sauver Hydro. Notre avenir énergétique en jeu*. Montréal: Éditions Somme toute.

Wheeler, M. (2023, septembre 9). *Adoption de la loi 2 : Québec a reçu plus de 150 demandes pour 30 000 MW*. Consulté le août 2025, sur ICI Radio-Canada: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2015630/fitzgibbon-explosion-demande-megawatts>

Withmore, J. (2025, 08 15). *Quand l'économie va à l'encontre du réel*. Consulté le août 2025, sur Le Devoir: <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/900361/idees-quand-economie-va-encontre-reel>